



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 20 octobre 2021

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 octobre 2021 en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets. Exceptionnellement, en raison de l'état d'urgence sanitaire décrété suite à la pandémie conformément à l'article 119 de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2) et maintes fois renouvelé (dont le décret n° 1127-2021), le présentiel ainsi que le mode technologique (visioconférence) sont utilisés, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 et leurs renouvellements subséquents.

**Sont présents :**

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	présentiel
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	présentiel
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	présentiel
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	présentiel
Françoise Bouchard	mairresse	Dixville (M)	présentiel
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)	présentiel
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)	présentiel
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)	présentiel
Benoît Roy	maire	Saint-Malo	présentiel
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	présentiel
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	présentiel
Pamela B Steen	mairresse	Stanstead-Est (M)	présentiel
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)	présentiel

**Aucune absence.**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**
  - 1.1 Accueil des nouveaux maires, élus par acclamation
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Approbation de la session ordinaire du 15 septembre 2021
  - 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
    - 4.2.1 Écocentres permanents – Demande d'aide financière – Recyc-Québec
      - 4.2.1.1 Autorisation – Dépôt et signature
      - 4.2.1.2 Mise de fonds
      - 4.2.1.3 Compétence de la MRC – Déclaration par la MRC ou Délégation par les municipalités locales
- 5.0 TRÉSORERIE**
  - 5.1 Paiement des comptes
    - 5.1.1 Comptes payés
    - 5.1.2 Comptes à payer
  - 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
  - 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires
  - 5.4 État comparatif de revenus et dépenses



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.5 Achat d'un système de gestion de la relation client (CRM)
- 5.6 Régie de récupération de l'Estrie
  - 5.6.1 Prévisions budgétaires 2022
  - 5.6.2 Règlement d'emprunt
- 5.7 Gestion contractuelle
  - 5.7.1 Plastiques agricoles – Option de renouvellement – 2022
  - 5.7.2 Audit – Octroi du contrat
- 5.8 Congrès de la FQM
  
- 6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
  - 6.1 Forêt Hereford – Suivi annuel de la servitude de conservation Nature Canada
  - 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.6
  - 6.3 Transport adapté – Nombre de déplacements
  
- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
  - 7.1 Entente sectorielle de développement bioalimentaire
  
- 8.0 AVIS DE MOTION**
  - 8.1 Règlement visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
  
- 9.0 RÈGLEMENT**
  - 9.1 **Présentation et dépôt** - Règlement visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
  - 9.2 **Adoption** - Règlement n° 6-25.6 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
  
- 10.0 AUTRES AFFAIRES**
  - 10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Consultation
    - 10.1.1 Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
    - 10.1.2 Centre de services scolaire de la région de Sherbrooke
  
- 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**
  - 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
    - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 13 octobre 2021
    - 11.1.2 MRC de la Vallée-de-l'Or – Programme RénoRégion – Demande d'assouplissement
    - 11.1.3 MRC du Domaine-du-Roy – Décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec
  - 11.2 Comité régional consultatif agricole (CCA)
    - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 29 septembre 2021
    - 11.2.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Restauration de la Meder



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 11.2.3 Modification du SADD – 6-25.6
  - 11.3 Comité régional – Occupation du territoire (COT)
    - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 6 octobre 2021
    - 11.3.2 Étude de mobilité durable à Waterville
    - 11.3.3 Modification du SADD – 6-25.6
  - 11.4 Comité régional - Développement des communautés (CDC)
    - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 13 octobre 2021
    - 11.4.2 Fête de la rentrée – Reconduction en 2022
    - 11.4.3 Fête régionale de la famille
      - 11.4.3.1 Fin de l'événement
      - 11.4.3.2 Bourses pour les nouveau-nés en 2021
    - 11.4.4 Fonds Tillotson de la région de Coaticook
    - 11.4.5 Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Approbation de projets
  - 11.5 Comité régional de Sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie
    - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 28 septembre 2021
    - 11.5.2 TPI – Prolongation de contrat
  - 11.6 Comité d'actions touristiques
    - 11.6.1 Faits saillants 2021
- 12.0 CORRESPONDANCE**
- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
  - 12.2 Le CAB Express – Infolettre n° 107
- 13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**
- 13.1 Préfet
  - 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
- 14.1 Autres informations et/ou rapports
    - 14.1.1 Équipe de la MRC
    - 14.1.2 Souper des fêtes - Rappel
- 15.0 RETOUR SUR LA SESSION**
- 16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**
- 

**1.0 OUVERTURE**

L'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 23 octobre 2021 en vertu du décret n° 1313-2021 du 13 octobre dernier. Suivant l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a édicté, en raison de la pandémie de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Line Gendron et Monsieur Benoît Roy sont absents lors de l'ouverture de la session du Conseil de la MRC.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

En raison de l'évolution épidémiologique, le palier d'alerte (vert) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence, de même que les règles de distanciation sociale sont toujours applicables. La présente séance est donc tenue en présentiel de même qu'avec la possibilité de présence du public, conformément à l'avis public publié par la MRC le 17 juin dernier à cet effet.

Madame Amélia Carr, agente de communication marketing ainsi que Messieurs Kévin Roy, directeur des finances et Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

**1.1 ACCUEIL DES NOUVEAUX MAIRES, ÉLUS PAR ACCLAMATION**

Madame Pamela B. Steen et Monsieur Michel-Henri Goyette furent élus par acclamation à la fin de la période de mise en candidature au poste maire respectivement pour les municipalités de Stanstead-Est et Martinville. Des félicitations et un mot de bienvenue leur sont chaleureusement adressés. Les municipalités de Compton et Saint-Herménégilde connaîtront leur nouveau maire suite à l'élection du 7 novembre prochain. Des félicitations sont également adressées aux autres maires, également élus par acclamation.

Madame Line Gendron se joint aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 19h32.

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Bien que la présente séance soit publique, tel qu'indiqué dans l'avis public publié le 17 juin dernier, personne du public n'est physiquement dans la salle du conseil. De plus, bien que les citoyens pouvaient également transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant la séance du conseil, aucune question n'a été reçue.

CM2021-10-184

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Simon Madore

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	43/44	97,44 %		

ADOPTION

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

CM2021-10-185

**4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

**ATTENDU** l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 septembre 2021 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Lavoie  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 15 septembre 2021 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	43/44	97,44 %		

ADOPTION

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES**

**4.2.1 ÉCOCENTRES PERMANENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RECYC-QUÉBEC**

CM2021-10-186

**4.2.1.1 AUTORISATION – DÉPÔT ET SIGNATURE**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook offre un service d'écocentres occasionnels accessible à l'ensemble des citoyens désirant se départir de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et de résidus domestiques dangereux (RDD), et ce, depuis 2018 ;

**ATTENDU** que bien que ce soit un excellent service de proximité, celui-ci est restreint à quelques jours par année et comporte de nombreux enjeux, dont la sécurité et une popularité sans cesse grandissante surpassant la capacité d'accueil de plusieurs de ces infrastructures ;

**ATTENDU** que bien que ce réseau soit complété par le service de collecte sur appel de la Ressourcerie des Frontières, qui met en valeur dans son magasin les meubles et autres objets domestiques propices au réemploi ainsi que le site d'enfouissement de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) ainsi que le centre de tri de CRD privé de l'entreprise Conteneur Coaticook 2010 inc., la MRC de Coaticook se devait de trouver une solution plus appropriée dans le respect de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

**ATTENDU** que les objectifs recherchés dans le cadre du projet d'instauration d'un réseau d'écocentres permanents (l'un régional à Coaticook et l'autre satellite à Waterville) (ci-après le «PROJET») sont les suivants :

- Offrir un service accessible, intégré, convivial et sécuritaire aux citoyens de la MRC de Coaticook pour se départir adéquatement de leurs matières résiduelles qui ne sont pas prises en charge par les services de collectes municipales ;
- Maximiser la participation et les volumes récoltés ;
- Optimiser la gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV : Réduction à la source, Réemploi, Récupération et Valorisation ;
- Éviter le dédoublement des services et assurer la pérennité des organismes de récupération/valorisation déjà en place ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- Rassembler tous les services de récupération au même endroit ;
- etc. ;

**ATTENDU** que RECYC-QUÉBEC gère le *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois*, doté d'un budget total de 14,32 M\$, provenant des crédits alloués aux budgets 2019-2020 et 2020-2021 du gouvernement du Québec ainsi que du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (ci-après le «PROGRAMME»);

**ATTENDU** que l'objectif du PROGRAMME est d'optimiser le réseau d'écocentres au Québec par l'amélioration de leur accessibilité et l'élargissement des bonnes pratiques en favorisant le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières qui y sont récupérées ;

**ATTENDU** que le PROJET de la MRC pourrait être admissible à une aide financière, dans le cadre du volet 1 du PROGRAMME qui vise à soutenir financièrement l'implantation d'un nouvel écocentre ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de déposer à Recyc-Québec une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois* dans le cadre du projet d'instauration d'un réseau d'écocentres permanents (l'un régional à Coaticook et l'autre satellite à Waterville) de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC à signer la demande d'aide financière et tout autre document jugé utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	43/44	97,44 %		

**ADOPTION**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**4.2.1.2 MISE DE FONDS**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a élaboré un projet d'instauration d'un réseau d'écocentres permanents (l'un régional à Coaticook et l'autre satellite à Waterville) (ci-après le «PROJET») afin d'améliorer l'accessibilité et l'élargissement des bonnes pratiques en favorisant le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières qui y sont récupérées ;

**ATTENDU** que le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois*, administré par cette dernière (ci-après le «PROGRAMME»);

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook désire contribuer et investir financièrement dans le PROJET, bien que le budget global et montage financier ne soient pas encore finalisés ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook doit préciser son engagement financier dans la demande d'aide financière ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'autoriser la MRC de Coaticook à s'engager financièrement dans le projet d'instauration d'un réseau d'écocentres permanents (l'un régional à Coaticook et l'autre satellite à Waterville), en y investissant un montant d'au moins DEUX CENT TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (233 550\$) (ci-après l'«INVESTISSEMENT») puisé à même ses liquidités internes, le reste du financement pourra être pris à même un règlement d'emprunt à venir ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de concrétisation du PROJET.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

TOTAL	43/44	97,44 %		
-------	-------	---------	--	--

ADOPTION

Monsieur Benoît Roy se joint aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 19h42.

CM2021-10-188

**4.2.1.3 COMPÉTENCE DE LA MRC – DÉCLARATION PAR LA MRC OU DÉLÉGATION PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook gère depuis plus de 20 ans le contrat de collecte des matières recyclables pour les municipalités locales de la MRC ;

**ATTENDU** que la MRC gère depuis 2010 la collecte des plastiques agricoles pour les municipalités locales de la MRC ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a également déclaré sa compétence en 2015 au niveau de la vidange des boues des installations septiques ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a octroyé un contrat pour la mise en commun de la cueillette et du transport des déchets ultimes, matières recyclables ainsi que les matières compostables pour les municipalités locales aux termes de la résolution CM2020-09-165 ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook offre un service d'écocentres occasionnels accessible à l'ensemble des citoyens désirant se départir de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et de résidus domestiques dangereux (RDD), et ce, depuis 2018 ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a adopté aux termes de la résolution CM2021-09-179 la version modifiée de son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2027, dans lequel plusieurs actions ont été retenues, dont celle ayant trait à l'instauration d'un réseau d'écocentres permanents (ci-après le PROJET) ;

**ATTENDU** que le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois*, administré par cette dernière ;

**ATTENDU** que ce projet prévoit des immobilisations et d'importantes dépenses ;

**ATTENDU** qu'une MRC peut acquérir compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine qui est de la compétence de ces dernières ;

**ATTENDU** que la compétence peut être déléguée par les municipalités locales ou déclarée par la MRC en adoptant une résolution spécifique à cet effet, tel que prévu au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les effets diffèrent selon la méthode choisie ;

**ATTENDU** la discussion à cet effet ainsi que la volonté d'équité et de pérennité du projet ;

**ATTENDU** les élections générales municipales le 7 novembre prochain ;

**ATTENDU** qu'au soutien de sa demande d'aide financière adressée à Recyc-Québec, la MRC de Coaticook doit prouver «qu'elle a la compétence de gestion pour opérer l'écocentre ou bien, qu'elle a l'appui moral de l'organisme municipal ayant la compétence de gestion pour l'écocentre» ;

**ATTENDU** que la MRC n'aura compétence qu'à la date d'effet du règlement à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Line Gendron  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de confirmer par la présente résolution, la volonté de s'engager dans le processus de déclaration de compétence par la MRC de Coaticook à l'égard de l'ensemble des municipalités locales pour l'instauration et la gestion d'un réseau d'écocentres permanents (l'un régional à Coaticook et l'autre satellite à Waterville), incluant la gestion de toutes les catégories de matières résiduelles qui y transitent, mais à l'exception du pouvoir de prélever des taxes, conformément à l'article de 678.0.3 Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ;
- ▶ d'autoriser la greffière et la direction générale à mettre de l'avant le processus afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC au soutien de la demande d'aide financière présentée par la MRC de Coaticook dans le cadre du projet d'instauration d'un réseau d'écocentres permanents.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 563 996,89 \$ payés au 20 octobre 2021, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2021-10-189

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 201 747,58 \$ comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Line Gendron

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 201 747,58 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2021, pour le mois de septembre, comme ici au long reproduit.

**5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Rien à signaler.

CM2021-10-190

**5.4 ÉTAT COMPARATIF DE REVENUS ET DÉPENSES**

**ATTENDU** que le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

**ATTENDU** que le premier état compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

**ATTENDU** que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte les deux états comparatifs préparés et présentés par le directeur des finances dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'accepter les deux états comparatifs de la MRC de Coaticook à des fins budgétaires dans les différentes catégories de fonctions tels que présentés par le directeur des finances de la MRC, et ce, conformément à la loi.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-10-191

**5.5 ACHAT D'UN SYSTÈME DE GESTION DE LA RELATION CLIENT (CRM)**

**ATTENDU** qu'un CRM ou gestion de la relation client (Customer Relationship Management) est un logiciel permettant aux entreprises ou organismes qui en font l'acquisition d'interagir en permanence avec les clients, à rationaliser leurs processus et à améliorer leur rentabilité ;

**ATTENDU** qu'avec un outil de gestion de la relation client, l'équipe du développement économique pourra être plus proactive et notamment :

- suivre ses prospects, clients et partenaires ;
- visualiser la progression des affaires ;
- améliorer l'impact des actions marketing ;
- faire des rappels programmés ;
- mettre en commun diverses interventions ;
- etc. ;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec a pris la décision d'octroyer une aide financière aux MRC afin de les soutenir dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, pour compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans un contexte de pandémie ;

**ATTENDU** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation versera un montant de 766 981 \$ à cet effet à la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que ce projet était inclus dans la stratégie globale d'investissements permettant la réalisation de divers projets que le Comité administratif de la MRC de Coaticook a recommandé au Conseil d'adopter lors de sa rencontre du 12 mai 2021 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte l'offre de services de Groupe Vendere (2020) Inc. et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que ce produit est intégré avec la suite Office ;

**ATTENDU** que le Groupe Vendere (2020) Inc. est une entreprise québécoise et ayant un établissement au Québec au sens du projet de loi n° 67 ;

**ATTENDU** que le Groupe Vendere (2020) Inc. a déjà implanté des CRM auprès de MRC et de CLD et la satisfaction de clients fut validée ;

**ATTENDU** qu'un contrat de cet ordre peut être accordé de gré à gré, conformément aux règles d'adjudication de contrat en vigueur à la MRC ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Lavoie  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de confier le mandat à la direction générale d'accorder le contrat pour un CRM au Groupe Vendere (2020) Inc., aux termes de leur offre de services, pour une dépense maximale de 26 486,80 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 27 807,83 \$ à cet effet à même les nouveaux revenus liés à l'aide financière versée aux MRC afin de les soutenir dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et ce, dans la Partie I, département «Général», la catégorie de fonctions «Admin – Activités d'investissement, Immo - Administration», poste budgétaire 23 02001 726, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des équipements et de la facture à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises pour les transferts budgétaires ainsi que les immobilisations, eu égard à la politique en vigueur.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**5.6 RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE**

CM2021-10-192

**5.6.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

**ATTENDU** que les administrateurs de la Régie de récupération de l'Estrie ont établi les prévisions financières de l'organisme pour l'année 2022 ;

**ATTENDU** que ce budget équilibré maintient la quote-part à 7,00 \$/porte pour l'année 2022 ;

**ATTENDU** que les membres du conseil de la MRC prennent en compte lesdites prévisions budgétaires et en font leurs comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires doivent être adoptées par chacun des membres de la Régie ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook est membre de la Régie de récupération de l'Estrie ;

**SUR PROPOSITION** le conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par de la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter l'établissement d'une quote-part à 7,00 \$/porte ainsi que les prévisions budgétaires 2022 de la Régie de récupération de l'Estrie, telles que présentées ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Régie de récupération de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-10-193

**5.6.2 RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

**ATTENDU** que la Régie de récupération de l'Estrie souhaite agrandir la zone de réception de la collecte sélective résidentielle reçue à son centre de tri, de façon à éviter la mise en ballot de cette matière non triée pendant la période de pointe par le fait même d'augmenter la qualité du tri ;

**ATTENDU** que la Régie veut procéder à l'acquisition et l'implantation d'un tri optique pour :

- trier les rejets de son centre ;
  - augmenter la quantité de matières valorisées ;
- et
- diminuer la quantité de rejets ;

**ATTENDU** que la Régie souhaite acheter les équipements roulants présentement loués soit un chargeur, un chargeur compact et un charriot élévateur afin de diminuer les coûts de location d'équipements ;

**ATTENDU** que la Régie souhaite procéder à ces travaux et achats pour améliorer la performance et la qualité des matières produites à son centre de tri en réalisant les améliorations proposées ;

**ATTENDU** que la Régie n'a pas les liquidités pour procéder à l'achat au comptant desdits équipements ;

**ATTENDU** qu'il est donc nécessaire d'effectuer un règlement d'emprunt pour payer le coût des infrastructures projetées ;

**ATTENDU** que les membres du conseil de la MRC prennent en compte le règlement d'emprunt n° 17 adopté par la Régie le 28 septembre 2021, soit le «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'agrandissement de la zone de réception du centre de tri pour l'achat et l'installation d'un tri optique pour le tri des rejets et l'achat d'équipements roulants*» et en font leurs comme si au long reproduit ;

**ATTENDU** que le règlement d'emprunt de 3 M\$ est assujéti à l'approbation de chacun des membres de la Régie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook est membre de la Régie de récupération de l'Estrie ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver le règlement d'emprunt n° 17, tel qu'adopté par la Régie de récupération de l'Estrie, le 28 septembre 2021, soit le «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'agrandissement de la zone de réception du centre de tri pour l'achat et l'installation d'un tri optique pour le tri des rejets et l'achat d'équipements roulants*» ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Régie de récupération de l'Estrie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**5.7 GESTION CONTRACTUELLE**

CM2021-10-194

**5.7.1 PLASTIQUES AGRICOLES – OPTION DE RENOUVELLEMENT - 2022**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2019-06-126, un appel d'offres public pour un contrat de cueillette, transport et la récupération des plastiques agricoles fut publié sur le site du SE@O ;

**ATTENDU** qu'aux termes du processus, aucune offre n'a été déposée à la MRC, bien que quelques entreprises aient commandé le devis sur le site du SE@O ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2019-09-166 le conseil de la MRC a confié le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de cueillette et transport des plastiques agricoles pour une durée de 2 ans avec 1 année d'option pour le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde,



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ainsi que Hatley et de Canton de Hatley ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2019-10-181 le conseil de la MRC a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9152-2425 Québec Inc. ;

**ATTENDU** qu'un prix ferme et forfaitaire était proposé pour l'année d'option, soit 2022 de 84 810,96 \$ avant toutes taxes ;

**ATTENDU** que ce prix était de près de 13 000 \$ (avant taxes) inférieur au prix de l'autre soumissionnaire ;

**ATTENDU** la période d'établissement des prévisions budgétaires ainsi que les élections générales municipales ;

**ATTENDU** qu'en vertu du devis de la MRC, celle-ci se devait aviser l'entrepreneur au plus tard le 30 septembre 2021 si elle désirait exercer l'option de renouvellement ou non ;

**ATTENDU** les principes de saine gestion ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'exercer le droit de la MRC de se prévaloir de l'option de prolongation dans le cadre du contrat avec 9152-2425 Québec Inc., pour la cueillette et le transport des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC de Coaticook (sauf Coaticook) ainsi que les municipalités d'Hatley et de Canton de Hatley ;
- ▶ de ratifier l'avis transmis à 9152-2425 Québec Inc., à la fin septembre l'informant de la décision de la MRC de Coaticook à cet effet ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2022 d'un montant de 89 040,91 \$ dans la Partie I, département «*Plastiques agricoles*», au sein de la catégorie de fonctions «*Contrat de collecte*», poste budgétaire 02 45210 446 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, la facturation des municipalités de Hatley et de Canton de Hatley afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles au paiement partiel de la dépense, afin que la MRC n'assume que la dépense réelle de ses municipalités locales ;
- ▶ de procéder au paiement de la dépense, selon les facturations, telles que présentées et tel que convenu au contrat initial.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-10-195

**5.7.2 AUDIT – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2021-04-085, le processus d'appel d'offres par invitation pour des services professionnels pour un auditeur externe pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 fut amorcé selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* ;

**ATTENDU** qu'une seule offre fut déposée, malgré l'invitation auprès de 5 fournisseurs potentiels ;

**ATTENDU** que celle-ci fut jugée conforme et évaluée par un comité de sélection en fonction des critères retenus par le conseil de la MRC ;

**ATTENDU** que l'offre déposée a obtenu une note intérimaire de 80,49 % ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte l'offre de prix de Raymond Chabot Grant Thornton senci et en fait sienne comme si au long déposée, soit :

Prix – Exercice 2021 (avant taxes)	17 000,00 \$
Prix – Exercice 2022 (avant taxes)	17 900,00 \$
Prix – Exercice 2023 (avant taxes)	18 800,00 \$
Prix total soumis sans taxes	53 700,00 \$
Prix total soumis avec taxes	61 741,58 \$

**ATTENDU** que le prix comprend tous les travaux, analyses, recherches, sondages et autres procédés pour la réalisation des états financiers de la MRC de Coaticook, sans limiter la généralité de ce qui précède :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- Planification du mandat ;
- Familiarisation avec les affaires de la MRC de Coaticook ;
- Respect des lois en vigueur ;
- Vérification des états financiers de la MRC, incluant ses Fonds tels que le FLI, le FRR, le FLS et le Fonds de Vitalité, etc. ;
- Travaux d'audit en lien avec l'aide financière et les prêts octroyés par le département de développement économique, notamment (mais non restrictivement) pour les volets PAUPME et AERAM
- Conciliation des différents postes comptables ;
- Assistance dans la régularisation des registres comptables ;
- Rédaction des notes selon les modèles du MAMOT ;
- Préparation des états financiers consolidés sur le formulaire fourni par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sous l'appellation «Rapport financier» et son dépôt sur l'application SÈSAMM ou autre application du ministère ;
- Travaux en lien avec un éventuel changement du pourcentage de consolidation de la Régie de récupération de l'Estrie (Récup-Estrie) et présentation des ajustements nécessaires découlant de ce changement dans les états financiers consolidés et intégration des données pour fins de consolidation ;
- Audit des transactions de Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre de chaque année, intégration des données pour fins de consolidation et élimination des transactions inter entités ;
- Préparation des déclarations d'impôts sur le revenu pour les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que les diverses annexes requises ;
- Rédaction et la préparation de mémoire de recommandation ;
- Présentation des états financiers au secrétaire-trésorier et/ou au directeur des finances de la MRC.
- Présentation des états financiers aux membres du conseil de la MRC en atelier de travail ;
- Etc.

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Line Gendron  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'octroyer le contrat de service professionnel pour un auditeur externe pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, conformément aux règles d'adjudication prescrites au *Code municipal* à Raymond Chabot Grant Thornton sencrl, sur la base de l'offre déposée, pour une dépense nette sur 3 ans de 56 378,30 \$ ;
- ▶ d'affecter et d'engager **annuellement** le crédit net du montant convenu dans la Partie I, département «*Aménagement*» au sein de la catégorie de fonctions «*Administration- Gestion financière et administrative*», poste budgétaire 02 13001 413 à cet effet, soit :

Exercice financier	Coût avant taxes	Coût net (selon les règles applicables présentement)
2021	17 000,00 \$	17 847,88 \$
2022	17 900,00 \$	18 792,77 \$
2023	18 800,00 \$	19 737,65 \$
Total	53 700,00 \$	56 378,30 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des honoraires, tel que décrit selon l'avancement des travaux de chacun des audits.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

CM2021-10-196

**5.8 CONGRÈS DE LA FQM**

**ATTENDU** que l'édition 2022 du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra au Palais des congrès de Montréal en septembre prochain ;

**ATTENDU** que les membres du conseil sont consultés sur leur préférence à cet effet, au niveau de l'hébergement ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

**IL EST RÉSOLU** de confier le mandat à la direction générale de procéder à la réservation d'une suite et d'un bloc de chambres, de préférence avec un passage souterrain pour les élus qui participeront à l'édition 2022 du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION  
DU TERRITOIRE**

Monsieur Gérard Duteau rappelle qu'il est administrateur de Forêt Hereford, et ce, à titre de représentant de la municipalité de Saint-Herménégilde.

CM2021-10-197

**6.1 FORÊT HEREFORD – SUIVI ANNUEL DE LA SERVITUDE  
DE CONSERVATION NATURE CANADA**

**ATTENDU** que la MRC fut désignée comme organisme de surveillance dans le cadre du Fonds de dotation en faveur de Conservation Nature du Canada (CNC) lors de la donation à Forêt Hereford de la propriété forestière de Tillotson ;

**ATTENDU** qu'à cet effet, la MRC doit vérifier que Forêt Hereford respecte les termes de la servitude de conservation forestière ;

**ATTENDU** que les documents d'échange entre Conservation Nature du Canada (CNC) et Forêt Hereford sont présentés à cet effet ;

**ATTENDU** la présentation de la directrice générale de Forêt Hereford à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d'accepter le dépôt des documents d'échange entre Conservation Nature du Canada (CNC) et Forêt Hereford et d'encourager Forêt Hereford à continuer de respecter les termes de la servitude de conservation forestière.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

CM2021-10-198

**6.2 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 6-25.6**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.6 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Line Gendron

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.6 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ✓ La municipalité de Barnston-Ouest devra modifier ses outils d'urbanisme afin d'y intégrer les nouvelles limites de son périmètre urbain et les zones d'expansion urbaine ;
- ✓ La municipalité de Dixville devra modifier ses outils d'urbanisme afin d'y intégrer les nouvelles limites de son périmètre urbain et d'y exclure la zone de réserve ;
- ✓ Les municipalités locales devront modifier leurs outils d'urbanisme afin d'y intégrer les usages «Récréatifs intensifs» au sein de l'affectation Récréoforestière.»

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

CM2021-10-199

**6.3 TRANSPORT ADAPTÉ – NOMBRE DE DÉPLACEMENT**

**ATTENDU** qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

**ATTENDU** qu'une enveloppe budgétaire (le Programme de subvention au transport adapté) est gérée par le ministère des Transports afin de soutenir le milieu municipal afin de lui permettre d'assurer une certaine mobilité aux personnes handicapées du Québec pour permettre leur accès aux activités de leur communauté et, ainsi, favoriser leur pleine intégration sociale ;

**ATTENDU** que l'organisme de transport adapté, collectif et interurbain (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport adapté sur le territoire de la MRC ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2021-04-81, le conseil de la MRC de Coaticook a réitéré la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme* de subvention au transport adapté, pour l'année 2021 ;

**ATTENDU** que pour compléter le traitement de la demande de la MRC, le ministère des Transports demande à la MRC de confirmer le nombre de déplacements réalisés en 2020 ainsi que le nombre prévu de déplacements en 2021, conformément au niveau de service établi ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Michel-Henri Goyette  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de confirmer au ministère des Transports, qu'en raison de l'évolution de la pandémie :
  - 4 568 déplacements réels ont été réalisés au cours de l'année 2020 par des personnes handicapées ;
  - 14 000 déplacements étaient prévus pour l'année 2021 lors de l'établissement des prévisions budgétaires ;
  
- ▶ de réitérer la demande au ministère des Transports, du versement de l'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport adapté* pour 2021, à laquelle la MRC est admissible ;
  
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

CM2021-10-200

**7.1 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE**

**ATTENDU** que la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est destinée à maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales et de les associer aux priorités des collectivités locales, supra locales et régionales ;

**ATTENDU** que suivant l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), le MAMH a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ;

**ATTENDU** que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

**ATTENDU** que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

**ATTENDU** que la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (RLRQ, chapitre M-14) prévoit que le MAPAQ a notamment pour fonction de favoriser le développement de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ;

**ATTENDU** que le MAPAQ a pour mission de favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et de veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable ;

**ATTENDU** que l'Union des producteurs agricoles (UPA) de l'Estrie a pour mission de rassembler les producteurs et les productrices agricoles et forestiers de la région dans le développement, la promotion et la défense de leurs intérêts professionnels, économiques, sociaux et environnementaux, tant individuels que collectifs ;

**ATTENDU** que l'UPA de l'Estrie regroupe les producteurs et les productrices des différentes spécialités de productions agricoles et des différents territoires de l'Estrie et qu'elle peut jouer un rôle mobilisateur dans le développement et la mise en œuvre de projets collectifs ;

**ATTENDU** que l'ensemble des territoires de l'Estrie, conscient de l'apport stratégique de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'économie locale et régionale et à l'occupation dynamique du territoire, s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que, par le biais de la présente Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Estrie 2021-2026, les partenaires conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire des territoires de l'Estrie ;

**ATTENDU** la présentation du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'octroyer, sur une durée de cinq (5) ans, la somme de 16 750 \$ au gestionnaire de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Estrie, sous réserve des disponibilités financières, selon la répartition suivante :
  - Pour l'année financière 2021-2022, une somme de 3 350 \$ ;
  - Pour l'année financière 2022-2023, une somme de 3 350 \$ ;
  - Pour l'année financière 2023-2024, une somme de 3 350 \$ ;
  - Pour l'année financière 2024-2025, une somme de 3 350 \$ ;
  - Pour l'année financière 2025-2026, une somme de 3 350 \$ ;
  
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer l'entente de collaboration au nom de la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**8.0 AVIS DE MOTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**8.1 RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR DIVERS SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**AVIS DE MOTION** est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) par le conseiller Michel-Henri Goyette, pour un règlement ayant pour objet de remplacer le règlement visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la MRC, afin notamment d'y appliquer une certaine indexation des tarifs qui y sont présentés. Le règlement sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

**9.0 RÈGLEMENTS**

**9.1 PRÉSENTATION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR DIVERS SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**PRÉSENTATION** est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet de remplacer le règlement 4-017 (2017) visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la MRC, afin notamment d'y appliquer une certaine indexation des tarifs qui y sont présentés. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée et les divers tarifs (toutefois, le coût, le mode de paiement ainsi que le mode de financement ne sont pas applicables pour les municipalités locales). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

**LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ** par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

CM2021-10-201

**9.2 RÈGLEMENT NO 6-25.6 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 19 mai 2021 ;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement fut adopté le 19 mai 2021 et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la loi et afin d'obtenir son avis conformément à l'article 50 de la Loi ;

**ATTENDU** que suite à l'arrêté n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, qui prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit remplacée par une consultation écrite sur les territoires situés en zone rouge (niveau 4 - alerte maximale), un avis public fut publié afin d'inviter les commentaires écrits jusqu'au 6 juillet 2021 et une assemblée publique de consultation s'est tenu le 23 août 2021 à cet effet ;

**ATTENDU** que la MRC n'a reçu aucun commentaire ou questionnement à l'égard du projet de règlement ;

**ATTENDU** que le projet de règlement fut toutefois modifié afin de se conformer aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles ;

**ATTENDU** que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**ATTENDU** que ce règlement notamment a pour but d'adresser certains enjeux d'aménagement du territoire entraînés par la pandémie qui se traduisent notamment en termes de développement résidentiel et d'hébergement récréotouristique, notamment à Barnston-Ouest et Dixville ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-25.6 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-25.6 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

**10.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES - CONSULTATION**

**10.1.1 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS**

Information est donnée par la greffière à l'effet que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3)* a transmis son projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 pour consultation. Tout commentaire à cet effet doit être expédié avant le 15 novembre, afin que le conseil d'administration procède à son adoption lors de sa rencontre du 7 décembre 2021.

**10.1.2 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION DE SHERBROOKE**

Information est donnée par la greffière à l'effet que le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3)* a transmis son projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 pour consultation. Tout commentaire à cet effet doit être expédié avant le 23 novembre, afin que le conseil d'administration procède à son adoption lors de sa rencontre du 7 décembre 2021.

**11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC**

**11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2021**

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 13 octobre 2021.



CM2021-10-202

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.1.2 MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR – PROGRAMME**  
**RÉNO RÉGION – DEMANDE D'ASSOUPPLISSEMENT**

**ATTENDU** que la MRC de la Vallée-de-l'Or sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que les critères d'admissibilité du programme RénoRégion soient révisés afin de rendre celui-ci réellement accessible à la clientèle visée ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de la Vallée-de-l'Or ainsi que celui de la MRC de Coaticook sont très sensibles à la situation des gens et des familles moins favorisées vivant dans les municipalités de leur territoire ;

**ATTENDU** que le programme RénoRégion du gouvernement du Québec a pour objectif d'aider les gens admissibles en finançant certains travaux de rénovation essentiels sur leur résidence ;

**ATTENDU** que ce programme permet de s'assurer de l'occupation et de la vitalité des territoires ruraux ;

**ATTENDU** qu'actuellement les normes du programme font en sorte que les clientèles à faible revenu de notre MRC voient leur accès au programme limité en raison de la valeur maximale imposée sur les bâtiments admissibles (maximum de 120 000 \$ pour le bâtiment) ;

**ATTENDU** que les personnes que l'on veut aider à demeurer dans leur milieu sont pénalisées, à la fois par le marché immobilier et par des règles qui les empêchent d'avoir accès au programme ;

**ATTENDU** qu'il serait opportun de réfléchir afin de prévoir une règle qui pourrait permettre à un certain pourcentage des propriétaires des immeubles les moins évalués au rôle d'évaluation foncière d'être admissibles au programme au lieu d'une valeur arbitraire qui ne représente pas les tendances du marché immobilier ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 13 octobre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le Comité administratif propose que le ministère envisageant la possibilité d'instaurer une règle avec un pourcentage des propriétaires des immeubles les moins évalués au rôle d'évaluation foncière d'être admissibles au programme au lieu d'une valeur arbitraire qui ne représente pas les tendances du marché immobilier, par exemple le tiers (1/3) inférieur ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Pamela B. Steen  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoit Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la MRC de la Vallée-de-l'Or dans ses démarches auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que les critères d'admissibilité du programme RénoRégion soient révisés afin de rendre celui-ci réellement accessible à la clientèle visée, notamment en envisageant la possibilité d'instaurer une règle avec un pourcentage des propriétaires des immeubles les moins évalués au rôle d'évaluation foncière qui pourrait être admissible au programme



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

au lieu d'une valeur arbitraire qui ne représente pas les tendances du marché immobilier ;

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

CM2021-10-203

**11.1.3 MRC DU DOMAINE-DU-ROY – DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AU QUÉBEC**

**ATTENDU** que la MRC du Domaine-du-Roy sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux afin que celui-ci procède à une décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec, impliquant un retour des cadres supérieurs, avec un pouvoir décisionnel, dans chacun des centres hospitaliers présents sur le territoire du Québec et également assurer un maintien des services en continu pour le futur ;

**ATTENDU** l'adoption, le 7 février 2015 par le gouvernement du Québec, de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* (RLRQ, chapitre O-7.2) notamment par l'abolition des agences régionales ;

**ATTENDU** que l'objectif de cette loi était de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacéité du réseau de la santé et des services sociaux ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que cette loi qui a constitué les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) dans toutes les régions du Québec a entraîné une concentration du pouvoir dans les mains du ministre de la Santé et des services sociaux et une centralisation sans précédent de la prise de décisions au niveau des CISSS et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux ;

**ATTENDU** que cette loi (la réforme Barrette) a occasionné de fortes diminutions de services offerts à la population sur l'ensemble du territoire, que ce soit du point de vue médical, des services dans les CLSC, de la santé publique, de la santé mentale, du Centre jeunesse, etc. ;

**ATTENDU** que la réforme du système de santé a provoqué une diminution importante du sentiment d'appartenance auparavant présent dans de nombreux hôpitaux de certaines régions et que cela a aujourd'hui un impact certain sur la rétention des ressources dans un contexte où la pression est forte sur celles-ci ;

**ATTENDU** la récente vague de démissions d'infirmières d'expérience survenue principalement au sein des services de médecine et de chirurgie en raison de l'épuisement des ressources ;

**ATTENDU** que plus de six ans après l'entrée en vigueur de la réforme Barrette, force est de constater que celle-ci est un échec ;

**ATTENDU** que la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) devrait nécessairement être prise en compte dans la façon de déployer les services de santé et les services sociaux au Québec ;

**ATTENDU** la proposition de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de procéder à la nomination de personnes redevables et imputables dans chaque centre hospitalier ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 13 octobre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérard Duteau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Lavoie

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la MRC du Domaine-du-Roy dans ses démarches auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux afin que celui-ci procède à une décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec, impliquant un retour des cadres supérieurs, avec un pouvoir décisionnel, dans chacun des centres hospitaliers présents sur le territoire du Québec et également assurer un maintien des services en continu pour le futur, tel que recommandé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**11.2 COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)**

**11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 29 SEPTEMBRE 2021**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 29 septembre 2021.

CM2021-10-204

**11.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - RESTAURATION DE LA MEDER**

**ATTENDU** que le marais de la Meder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent depuis 2018, pour réparer le système d'évacuation du barrage et restaurer les fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2018-09-184, la MRC de Coaticook a signé un protocole d'entente avec le ministère pour la restauration du système d'exécutoire au barrage X002678 contrôlant le niveau d'eau du marais de la Meder sur le lot 2 935 501 du cadastre du Québec, dans la Ville de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que certains travaux nécessitent une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles ;

**ATTENDU** qu'il n'y aura pas de nouvelles contraintes aux activités agricoles et que les superficies en culture ne sont pas touchées par les travaux ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 29 septembre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles, dans le cadre des travaux de restauration de la Meder, telle que présenté ;
- ▶ d'autoriser la coordonnatrice de l'aménagement à signer la demande au nom de la MRC et tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**11.2.3 MODIFICATION DU SADD – 6-25.6**

Information est donnée à l'effet que le Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 29 septembre 2021 recommandait au Conseil de la MRC de Coaticook d'adopter le règlement 6-25.6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement durable de



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

la MRC. Ce règlement a pour but d'adresser certains enjeux d'aménagement du territoire entraînés par la pandémie qui se traduisent notamment en termes de développement résidentiel et d'hébergement récréotouristique, notamment à Barnston-Ouest et Dixville. (Voir 9.2)

**11.3 COMITÉ RÉGIONAL OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)**

**11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 6 OCTOBRE 2021**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 6 octobre 2021.

**11.3.2 ÉTUDE DE MOBILITÉ DURABLE À WATERVILLE**

Information est donnée à l'effet que l'étude de mobilité à Waterville réalisée par le Centre de mobilité durable de Sherbrooke fut présentée au Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 octobre 2021. Le plan d'action devrait être adopté par Waterville dans les prochains mois et la MRC pourrait être appelée en soutien pour certaines actions relevant de sa compétence.

**11.3.3 MODIFICATION DU SADD – 6-25.6**

Information est donnée à l'effet que le Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 octobre 2021 recommandait au Conseil de la MRC de Coaticook d'adopter le règlement 6-25.6 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC. Ce règlement a pour but d'adresser certains enjeux d'aménagement du territoire entraînés par la pandémie qui se traduisent notamment en termes de développement résidentiel et d'hébergement récréotouristique, notamment à Barnston-Ouest et Dixville. (Voir 9.2)

**11.4 COMITÉ RÉGIONAL - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC)**

**11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 13 OCTOBRE 2021**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional - Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 13 octobre 2021, la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

**11.4.2 FÊTE DE LA RENTRÉE – RECONDUCTION 2022**

**ATTENDU** que la Fête de la rentrée devrait avoir un budget équilibré, sans le besoin de prendre des sommes à même l'aide financière versée par le gouvernement aux MRC afin de les soutenir dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ainsi que pour compenser les pertes de revenus de même que les coûts supplémentaires dans un contexte de pandémie ;

CM2021-10-205



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un événement inclusif, qui a l'avantage de réunir tous les membres de la famille, et ce, de toutes les générations ;

**ATTENDU** que l'événement a lieu à l'extérieur ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 octobre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Pamela B. Steen

**IL EST RÉSOLU** de réitérer avec une seconde édition de la Fête de la rentrée en 2022, en conservant le même budget qui était alloué à la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

**11.4.3 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE**

CM2021-10-206

**11.4.3.1 FIN DE L'ÉVÉNEMENT**

**ATTENDU** que la Fête régionale de la Famille a été instituée en 1990 ;

**ATTENDU** le contexte de la pandémie ;

**ATTENDU** la logistique entourant l'événement ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 octobre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU** de mettre fin définitivement à la Fête régionale de la famille de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

**ADOPTION**

CM2021-10-207

**11.4.3.2 BOURSES POUR LES NOUVEAU-NÉS EN 2021**

**ATTENDU** que la Fête régionale de la Famille a été instituée en 1990 ;

**ATTENDU** que la Fête avait été créée pour apporter une marque d'appréciation aux familles ayant eu un ou des nouveau-nés au cours de l'année précédente ;

**ATTENDU** qu'en 2020, en raison de la pandémie, la Fête régionale fut annulée, mais la remise des bourses aux nouveau-nés fut préservée ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 octobre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** de maintenir l'allocation de 6 000 \$ réservé pour la remise de bourses aux nouveau-nés, et ce malgré l'abolition de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook, dès 2021.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-10-208

**11.4.4 FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK**

**ATTENDU** qu'un fonds fut créé en 2012, soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;

**ATTENDU** que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

**ATTENDU** que le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus pour le premier appel de projets de 2021, pour un montant total de 109 858,25 \$ d'aide financière, dont 88 243,25 \$ ou 80,3 %, pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 octobre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Line Gendron  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter les 30 projets retenus par le comité pour le dernier appel de projets de 2021, pour un montant total de 83 938 \$ d'aide financière, dont 45 096 \$ sur le territoire soient :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

<b>Organisme</b>	<b>Municipalité</b>	<b>Projet</b>	<b>Aide financière \$</b>
Syndicat de l'enseignement de l'Estrie (SEE)	Autre	Bourses aux mères étudiantes monoparentales	0 \$
Collège François-Delaplace de Waterville	WAT	Acquisition de matériel scientifique - cours de science et physique	6 000,00 \$
CAB RH Rediker de Stanstead	Stanstead	Aide à l'informatique	5 000,00 \$
Corps de cadets 2852 de Coaticook	MRC	Aide pour payer le loyer des locaux des cadets	2 000,00 \$
Sunnyside Community Learning Centre	Stanstead	Jardin communautaire	3 700,00 \$
Ligue des Petits Bonshommes	MRC	Équipement pour la ligue de balle	2 000,00 \$
MDJ Waterville les Pacifistes	WAT	La culture sous différentes facettes: achat de matériel artistique	630,00 \$
MDJ Waterville les Pacifistes	WAT	Sam'dit de jaser: achat de nourriture pour animer les jeunes en cuisinant	375,00 \$
MDJ Waterville les Pacifistes	WAT	Bouge de là: achat de matériel de sport qui répond aux intérêts des jeunes	330,00 \$
Carrefour Loisirs MRC de Coaticook	MRC	Camp de la relâche: bacs d'animation et jouets hivernaux	3 700,00 \$
CAB de la MRC de Coaticook	MRC	Club des p'tits chefs: boîtes mensuelles de recette à cuisiner en famille	6 250,00 \$
Cookshire Elementary School	Other	Aide devoirs au primaire	1 000,00 \$
Massawippi Valley Foundation	Ayer's Cliff	Activités hybrides	10 000,00 \$
Fondation du Collège Rivier	MRC	Équipement pour cours théâtre / musique	3 985,00 \$
Fondation du Collège Rivier	MRC	Achat de livres pour la bibliothèque	1 761,00 \$
Association sportive du Lac Wallace	STH	Initiation à la pêche blanche	1 500,00 \$
Comité de loisirs de Martinville	MAR	Animation extérieure (équipement extérieur et intérieur)	1 800,00 \$
CPA Coaticook	MRC	Achat de matériel	1 300,00 \$
Centre culturel et communautaire de Waterville	WAT	Mission matériel informatique	510,00 \$
Cafétéria St-Luc de Barnston	COA	Mise à niveau d'équipements de cuisine	1 500,00 \$
École Gendreau	COA	Le magazine « Les p'tits Einstein »	200,00 \$
Cercle des fermières de Stanstead	Stanstead	Matériel pour la salle de tissage	900,00 \$
Maison de la famille de la MRC de Coaticook	MRC	Un milieu adapté et accueillant pour les familles : achat d'équipement	2 000,00 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière \$
CIUSSSE - CHUS   RLS Coaticook   secteur Ergothérapie Municipalité d'Ayer's Cliff	MRC  Ayer's Cliff	Équipement pour personnes défavorisées Parc du souvenir d'Ayer's Cliff	1 755,00 \$  5 000,00 \$
Acti-Sports MRC de Coaticook	MRC	Enclos intérieur pour sports de balles	6 000,00 \$
Mental Health Estrie	Lennoxville	Agrandissement l'offre bibliothèque	2 900,00 \$
Phelps Helps	Stanstead	300 Phelps participants	7 000,00 \$
Jolly Seniors	Autre	Remplacement d'équipement	0 \$
Lennoxville Library	Lennoxville	Collage mensuel	342,00 \$
Quebec Lodge Foundation	North Hatley	Installation d'un lave- vaisselle commercial	3 000,00 \$
Plein Air Coaticook	COA	Débroussailleuse	1 500,00 \$
<b>TOTAL</b>			<b>83 938, 00 \$</b>

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet ;
- ▶ d'aviser le Comité de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook», et ce avec l'accord des représentants de la Fondation Tillotson, qu'aucun chèque ne sera émis par la MRC lors de l'appel de projets du printemps prochain ou tout autre appel de projets si les rapports devant être fournis à la MRC par le Comité afin que la MRC rencontre ses obligations ne lui sont pas transmis.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100 %</b>		

**ADOPTION**



CM2021-10-209

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.4.5 FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)  
– APPROBATION DE PROJETS**

**ATTENDU** que le Centre d'Action bénévole de la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet «Service de soutien numérique» qui vise à poursuivre le service de soutien numérique pour l'année 2022 ;

**ATTENDU** que le comité d'investissement recommande positivement le financement du projet pour un montant de 18 720 \$ ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 6 octobre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoit Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoit Lavoie

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver l'aide financière de 18 720 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet «Service de soutien numérique» du Centre d'Action bénévole de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris un protocole d'aide financière, aux conditions recommandées par le comité, s'il est jugé à propos de le faire ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect dudit protocole et des crédits disponibles.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Pamela B. Steen	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

**11.5 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) -  
VOLET PRÉVENTION INCENDIE**

**11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 28  
SEPTEMBRE 2021**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook du 28 septembre 2021.

**11.5.2 TPI – PROLONGATION DU CONTRAT**

Information est donnée à l'effet que le du Comité régional Sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 28 septembre 2021 recommandait au Conseil de la MRC de prolonger le contrat avec le technicien en prévention incendie, Monsieur Pierre Desmarais pour une année supplémentaire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Le Comité administratif a entériné la recommandation lors de sa rencontre le 13 octobre dernier.

**11.6 COMITÉ D' ACTIONS TOURISTIQUES**

**11.6.1 FAITS SAILLANTS 2021**

La greffière dépose le compte-rendu des faits saillants de l'accueil touristique mobile qui fut également présenté lors de la rencontre du Comité d'actions touristiques du 19 octobre 2021. L' élu responsable des dossiers touristiques, Monsieur Bernard Vanasse en fait une brève présentation.

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**12.2 LE CAB EXPRESS – INFOLETTRE N° 107**

La greffière dépose à titre d'information, le n° 107 du bulletin CAB express du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur ses principales activités.

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Les conseillers régionaux font également un bref retour sur leurs principales activités.

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

**14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

**14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC - INFOLETTRE**

Madame Amélia Carr, agente en communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

**14.1.2 SOUPER DES FÊTES - RAPPEL**

Madame Amélia Carr, agente en communication marketing invite les élus à répondre rapidement à l'invitation pour le souper des Fêtes de la MRC qui se tiendra à l'Épervier.

**15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h58.

---

**LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

---

**LE PRÉFET**

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 20 octobre 2021.

---

Responsable des archives